



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Pyrénées-Orientales

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PRESTATIONS DE SERVICES**

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

LANGUEDOC ROUSSILLON AMENAGEMENT agissant au nom et pour le compte la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES PYRENEES ORIENTALES – 117 rue des Etats Généraux – CS 19536 – 34961 MONTPELLIER CEDEX 2 – France – Tél. : 04 99 524 524 – Fax : 04 99 524 525 – E-mail : marches@lr-amenagement.fr

Les renseignements d'ordre administratifs et/ou techniques peuvent être obtenus auprès de :

Renseignements administratifs : Languedoc Roussillon Aménagement – Fax : 04.99.524.525

Type de Pouvoir Adjudicateur et activité principale : Société d'économie mixte d'aménagement

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'un autre pouvoir adjudicateur

OBJET DU MARCHÉ ET LIEU D'EXECUTION :

REALISATION DU CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA CHAMBRE DE METIERS et DE L ARTISANAT DES PYRENEES ORIENTALES (CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS)

Code CPV	Type de services	Désignation
71221000-3	12	Maitrise d'œuvre

Lieu d'exécution du marché : 2 avenue Alfred Sauvy – 66600 Rivesaltes

L'avis implique un marché public.

Marché couvert par l'accord sur les Marchés Publics (AMP).

Variantes non autorisées.

Options :

- La consultation ne comporte pas d'option au sens du droit national.

- Option au sens du droit communautaire : possibilité de conclure des avenants ou des marchés complémentaires pour la réalisation de nouvelles prestations qui seraient devenues nécessaires à la suite de circonstances imprévues dans l'exécution du marché objet de la présente consultation.

Date prévisible de début des prestations : 2^{ème} trimestre 2012.

Durée prévisible de la mission de maitrise d'œuvre, y compris année de parfait achèvement : 33 mois.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Programme de l'opération :

Evoluant au cœur des préoccupations quotidiennes des apprentis et des professionnels, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Orientales se devait d'apporter une solution globale en matière de formation et de développement économique, une réponse à la mesure des besoins croissants. De ce constat est né le projet de Campus des Métiers, prévu sur le site du journal « L'Indépendant » à Rivesaltes, fruit d'une réflexion menée par les élus de l'Artisanat des Pyrénées Orientales,

Une offre globale de services (formation, aide à l'installation, développement économique) sera proposée sur plus de 10426 m² sur 4 niveaux du bâtiment existant qui sera restructuré et réhabilité sur une parcelle de 9 hectares, qui aura une forte connotation transfrontalière et des pôles européens d'excellence.

Il réunira sur un même site tous les types de formations dispensées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, en direction des jeunes, des apprentis, des artisans et chefs d'entreprise, des universitaires et des demandeurs d'emploi. Il regroupera formation initiale et apprentissage, formation professionnelle continue qualifiante et diplômante, stages préprofessionnels, formations universitaires et plateforme économique dédiée aux entreprises en création et en développement dans des domaines aussi variés que les métiers de la bouche, électronique, prothèse dentaire, carrosserie, mécanique, ébénisterie, imprimerie, etc.
En rez-de-chaussée du bâtiment, on créera une cafétéria et son restaurant ainsi qu'un grand hall pour des conférences ou expositions.
De par son architecture, le bâtiment qui accueille actuellement les journalistes sera transformé en salles de classes et pour partie en l'administration du CFA.

Montant prévisionnel des travaux 9 160 587.84 € HT valeur août 2009.
Ce marché se décompose en une seule tranche.

Ce marché fait suite à un premier marché de maîtrise d'œuvre comprenant les missions (CDIA), ESQ, APS, APD, PRO, ACT résilié pour un motif d'intérêt général lié à la volonté d'assurer la sécurité juridique de la procédure existante.

La présente mission de maîtrise d'œuvre comprendra les éléments suivants :
VISA, DET, AOR.

Missions complémentaires :

- Ordonnancement Pilotage Coordination : OPC,
- Etudes de Synthèse : SYN,
- Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie : SSI
- Constitution du Dossier d'Exploitation et de Maintenance : DEM.

Ces missions sont conformes à la notion de mission de base, définie en application du décret n° 93-1268 du 29/11/1993.

Cette mission s'adresse à des équipes constituées d'au moins un architecte, mandataire du groupement et de bureaux d'études ayant les compétences listées ci dessus.

Nombre de candidats admis à présenter une offre :

Minimum : 5

Maximum : 5

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :

Aucun cautionnement, ni aucune garantie ne sera exigé du titulaire du marché – pas de retenue de garantie.

Modalités de paiement du marché : conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics, le délai global de paiement précisé à cet article démarrant à compter de la date de réception de la facture par Languedoc Roussillon Aménagement.

Modalités de financement du Marché : conformément aux articles 106 à 109 du Code des Marchés Publics et par budget propre de l'organisme.

Dossier rédigé en langue française. Les soumissions en ligne au niveau de l'appel à candidature sont autorisées. Unité monétaire : Euro.

En cas de groupement, la forme juridique après attribution du marché sera le groupement conjoint. Le mandataire du groupement sera solidaire des autres membres du groupement. Conformément à l'article 51 VII du Code des Marchés Publics, le groupement ne respectant pas cette forme sera tenu d'assurer sa transformation. Par ailleurs, il est précisé que la mandataire du groupement sera obligatoirement un architecte.

RENSEIGNEMENTS DEMANDES SUR LA SITUATION DU CANDIDAT ET/OU DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT : CAPACITES TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES :

Pièces et renseignements visés aux articles 43 à 45 du Code des Marchés Publics.

Le candidat peut utiliser le modèle de déclaration du candidat joint au dossier ou fournira l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessous.

Les modèles de déclaration des candidats sont également téléchargeables sur le site internet de Languedoc Roussillon Aménagement à l'adresse suivante : <http://www.lr-amenagement.fr> , rubrique marchés publics.

L'ensemble de ces déclarations ou pièces émanera de la personne habilitée à engager le candidat.

Cette personne est :

- *soit le représentant légal du candidat (Président, gérant, ...)*
- *soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal ou son délégataire dûment autorisé.*

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur le fait que, si le signataire des documents produits n'est pas le représentant légal du candidat, les documents attestant l'habilitation du signataire, établis par le représentant légal ou son délégataire dûment autorisés, doivent impérativement être joints dans le pli du candidat. En outre, le bénéficiaire de la délégation de pouvoir ou de signature doit être habilité à signer pour le montant de l'offre pour laquelle il s'engage.

PIECES COMMUNES A TOUS LES MEMBRES DU GROUPEMENT

- Document présentant les membres du groupement et désignant le mandataire,
- Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le groupement

PIECES ET RENSEIGNEMENTS PROPRES A CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

- Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- Déclaration sur l'honneur datée et signée en application des articles 43 et 44 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée précisant que :

a) Condamnation définitive :

- le candidat ne fait pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-9, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- le candidat n'est pas exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- le candidat ne fait pas l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, le candidat ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

- ##### **c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, le candidat atteste être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

- ##### **d) Liquidation judiciaire :** le candidat n'est pas soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, n'est pas en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- ##### **e) Redressement judiciaire :** le candidat n'est pas admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

- ##### **f) Situation fiscale et sociale :** le candidat a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

Les renseignements demandés sont les suivants :

- ✓ Moyens financiers : chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles,

- ✓ Capacités professionnelles : moyens en personnel, nombre, qualifications, expériences du personnel, CV.
- ✓ Compétences : Les compétences sont à présenter et à justifier par le candidat seul ou en groupement.
 - *Domaines de compétences requis :*
 - Architecture, mandataire du groupement
 - Structure,
 - Corps d'état techniques : dont génie climatique, plomberie, courants forts et faibles,
 - Coordination SSI,
 - Economie de la construction,
 - Cuisine, restauration collective et équipements
 - Acoustique

- *Justification des compétences requises :*

Les compétences seront appréciées au travers de l'expérience des personnels présentés, acquise dans l'exercice au sens large de leur spécialité respective.

Si le candidat est en mesure de les fournir, ce dernier produira un dossier exposant :

- Tous projets et études significatifs de complexité et technicité comparables en matière d'architecture produits au cours des années récentes (5 ans) et en matière de gestion de gros chantiers, projets primés, publications, mentions, invitations à concourir, participation à des programmes de recherche ou innovants, enseignement.

Ces projets et études pourront porter en particulier, mais non exclusivement, sur des constructions neuves, sur des interventions en réhabilitation et reconversion de bâtiments, réalisation de sites et bâtiments industriels, réalisation de locaux d'enseignement et laboratoires, agencements d'espaces de travail et espaces industriels, études d'ergonomie. Ils devront montrer la capacité du cabinet en matière de qualité de traitement architectural, d'innovation, d'adaptation au contexte, de respect de l'environnement, de choix des matériaux propres à une gestion économique et durable.

- Pour les compétences relatives aux autres intervenants techniques, la mention, pour chaque compétence, des personnels qui apportent cette compétence et des justifications d'acquisition de cette compétence : diplôme, certificat, études et réalisations illustrées par des références, notamment en locaux d'enseignement, équipements complexes, bâtiments industriels et commerciaux, laboratoires.

Pour l'ensemble de ces renseignements et en vue de faciliter le dépouillement des candidatures, le candidat est invité à remplir le tableau de synthèse mis à sa disposition sur l'URL suivante :

<http://lra.marcoweb.fr>

En cas de remise du dossier sous format papier, pour l'évaluation des capacités et compétences, les candidats sont invités à fournir (dans le dossier de candidature), les documents suivants sous la forme papier en FORMAT **EXCEL** (et non .pdf) :

un dossier de 4 pages présenté au format A3 – orientation paysage – non relié :

1ère page (noir et blanc) = le tableau de synthèse (cf dans dossier candidature) indiquant pour **chaque membre** du groupement

- raison sociale
- mission précise (par référence aux compétences exigées)
- trois derniers chiffres d'affaires
- moyens détaillés en personnel.

2ème page (noir et blanc) = une fiche de synthèse indiquant pour **l'ensemble des membres** du groupement

- expériences du personnel les plus significatives de moins de 5 ans en indiquant précisément :
- nature de l'opération
- type de mission assurée
- stade de l'opération à la date de la présente consultation
- o-montant TTC de l'opération

Cette 2ème page sera à présenter SANS illustration.

3ème et 4ème pages (couleur) = fiches concernant **l'architecte mandataire** du groupement

- fiches présentant de manière illustrée les expériences (les plus significatives) du personnel de l'architecte mandataire avec précisions claires et sans ambiguïté sur :
- type de mission assumée,

- stade de l'opération à la date de la présente consultation,
- montant TTC de l'opération
- surface construite

PROCEDURE DE PASSATION :

Appel d'offres restreint passé en application des dispositions des articles 26 I, 33, 40 III et 60 à 64, 74 III du Code des Marchés Publics.

CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES :

Les critères suivants seront pris en compte pour le jugement des candidatures conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics :

- **Compétences** : Respect des domaines de compétences demandés dans la composition du groupement
- **Capacités professionnelles.**
- **Moyens financiers.**

Pour chaque critère, il sera apprécié l'adéquation des éléments présentés par le groupement avec l'objet de la mission. A l'issue de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres composé comme un jury formulera un avis motivé sur les candidatures présentées, et le dossier de consultation sera envoyé aux candidats admis à présenter un projet.

CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères ci-dessous, conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics :

- Taux de rémunération : critère affecté du coefficient de pondération de 30 %
- Valeur technique de l'offre au regard des points devant figurer dans la note organisationnelle : critère affecté du coefficient de pondération de 70 %

MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES :

Date limite de réception des candidatures : 09 mars 2012 à 16 heures 00.

Lieu de remise des candidatures :

Le candidat est invité à remettre sa candidature sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :
<http://lra.marcoweb.fr>

A défaut, remise des candidatures sous forme papier ou sous format support électronique :
**LANGUEDOC ROUSSILLON AMENAGEMENT – 117 rue des Etats Généraux – CS 19536
– 34961 MONTPELLIER Cedex 2** (Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Marchés non inscrits dans un projet/programme financé par les fonds communautaires.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex. Tel : 04 67 54 81 00 – Fax : 04 67 54 74 10 – e.mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex. Tel : 04 67 54 81 00 – Fax : 04 67 54 74 10 – e.mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 30 janvier 2012

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS AU J.O.U.E : 30 janvier 2012

